



**Objet** : Utilisation des routes conditionnelles (CDR) lors des journées particulièrement chargées et des jours fériés légaux en UIR France

**En vigueur** : Du 25 mai au 27 octobre 2017

Lieu : UIR France

Ce SUP AIP AIRAC annule et remplace le SUP AIP AIRAC 037/17 à compter du 25 mai 2017.

**Description :**

Utilisation des routes conditionnelles (CDR) en UIR France annexées à ce SUP AIP lors de certains vendredis chargés de l'année 2017 et adaptations complémentaires prenant en compte les jours fériés légaux en France durant la période considérée.

**Vendredis chargés**

Vendredi 26 mai ;  
Vendredis 02 juin, 09 juin, 16 juin, 23 juin, 30 juin ;  
Vendredis 07 juillet, 21 juillet, 28 juillet ;  
Vendredis 04 août, 11 août, 18 août, 25 août ;  
Vendredis 01 septembre, 08 septembre, 15 septembre, 22 septembre, 29 septembre ;  
Vendredis 06 octobre, 13 octobre, 20 octobre, 27 octobre.

**Jours fériés légaux en France**

Jeudi 25 mai ;  
Lundi 05 juin ;  
Vendredi 14 juillet ;  
Mardi 15 août.

La période d'application de l'heure légale d'été associée aux jours fériés est définie dans l'AIP France ENR 3.0

**Note**

Les usagers aériens sont invités à vérifier les informations aéronautiques correspondantes diffusées par les administrations des Etats européens.

Si des circonstances exceptionnelles conduisaient à amender les dispositions présentées ci-dessus et en annexes, en ce qui concerne l'espace aérien français, l'information serait portée à la connaissance des usagers aériens par voie de NOTAM, d'une part, et les indisponibilités correspondantes de routes conditionnelles de catégorie 1 seraient mentionnées dans le Plan d'Utilisation de l'Espace (AUP), d'autre part.

## ANNEXE I

Les tronçons de routes en UIR France énumérés ci-dessous ont le statut :

- de CDR1 (priorité CAG) de 10h00 UTC à 15h00 UTC, les vendredis chargés,

UL722	ANNET-KORUL au-dessus du FL275
UL866	AGN-PIPOR au-dessus du FL335
UN857	SAU-BEGUY au-dessus du FL335
UN861	FISTO-POKET
UN862	UVUDO-SAU au-dessus du FL285
UN862	SAU-TBO au-dessus du FL335
UN862	TBO-PERDU
UP620	CAMBO-KORUL au-dessus du FL275
UT21	TOU-DIVKO au-dessus du FL335
UY110	GIROM-GONUP
UY110	GONUP-MANAK au-dessus du FL335
UY120	TOU-TUPAR
UZ38	MTL-PPG
UZ539	BOLSA-SIJAN

- de CDR1 (priorité CAG) de 10h00 UTC à 16h00 UTC, les vendredis chargés (Cf : AIP Belgique),

UM170	KUDIN-RAPOR
UY131	NILEM-MOPIL
UY157	REMGO-XERAM
UZ706	CTL-ARDEN
UZ707	FAMEN-RESMI

## ANNEXE II

Les tronçons de routes en UIR France énumérés ci-dessous ont le statut :

- de CDR2 de 10h00 UTC à 15h00 UTC, les vendredis chargés,

UL866	AGN-PIPOR au-dessous du FL335
UN857	SAU-BEGUY au-dessous du FL335
UN862	SAU-TBO au-dessous du FL335
UY110	GONUP-MANAK entre le FL285 et le FL335

Les disponibilités des tronçons de routes correspondant aux ouvertures des CDR2 ci-dessus sont mentionnées dans l'AUP.

ANNEXE III

Adaptation complémentaire :

Le tronçon de route en UIR France énuméré ci-dessous a le statut :

- de CDR2 de 07h00 UTC à 17h00 UTC  
les jours fériés légaux suivants : lundi 01 mai, lundi 08 mai, jeudi 25 mai, lundi 05 juin et mardi 15 août.
- de CDR2 de 07h00 UTC à 14h00 UTC  
le jour férié légal suivant : vendredi 14 juillet.

**UM164**                      **POGOL-LUPEN**

La disponibilité du tronçon de route correspondant à l'ouverture de cette CDR2 est mentionnée dans l'AUP.